

PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité territoriale des Bouches du Rhône  
Subdivision Marseille 1

Nos réf. :

Vos réf. :

N° S3IC : 64.6701 - P3

Marseille, le 24 OCT. 2017

La Directrice Régionale

à

Monsieur le directeur de la société  
SERVICES AUTO PIÈCES  
249 avenue Roger Salengro 13015  
Marseille

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 17/10/2017 de la société  
SERVICES AUTO PIÈCES

Monsieur le directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 17 octobre 2017.

- Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :
- sécurité incendie
- déchets
- pollution des sols

Suite à cette visite d'inspection, une remarque vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

Remarques particulières relevées :

- vous déposerez une notification de cessation d'activité au bureau des installations classées de la préfecture des Bouches-du-Rhône conformément à l'article R512-46.25 du Code de l'Environnement.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement,

Pour la directrice et par délégation,

Copie à : Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône